

Permis à point Cantine - Règles de vie à partir du CP

A	J'ai les mains propres avant de manger.	-1 point
B	Je vais aux toilettes avant de manger	-1 point
C	Je marche calmement, sans courir, sans bousculade pour arriver au réfectoire.	-1 point
D	Je me range correctement.	-1 point
E	Je respecte les dames de cantine tout au long du repas (leur parler correctement, dire bonjour, merci, s'il te plaît, ...)	-3 points
F	Je dépose mon manteau sur le portemanteau.	-1 point
G	Je donne mes objets personnels (billes, cartes,...) aux dames de cantine pour les récupérer à la sortie.	-1 point
H	Je m'installe tranquillement en respectant les places indiquées par les dames de cantine.	-1 point
I	Je mange sans crier.	-1 point
J	Je ne me lève pas sans autorisation.	-1 point
K	Je respecte mes camarades (pas de gros mots, de coups, ...)	-2 points
L	Je ne m'amuse pas avec le matériel.	-2 points
M	Je ne joue pas avec la nourriture.	-2 points

Chaque enfant commence l'année avec 12 points avec remise à 0 à chaque début de vacances. Le personnel de cantine tient un relevé journalier des manquements de chaque élève au règlement.

Sanction 1 : Le directeur convoque les parents et l'élève si le carnet de celui-ci arrive à 0 point une première fois dans l'année.

- changement de service pendant 1 semaine.
- copie du point majoritairement non respecté.

Sanction 2 : Le directeur convoque les parents et l'élève si le carnet de celui-ci arrive à 0 point une deuxième fois dans l'année.

- changement de service pendant 1 semaine.
- copie 5 à 10 fois du point majoritairement non respecté.
- exclusion de cantine 1 à 2 jours suivant la gravité.

Sanction 3 : Le directeur convoque les parents et l'élève si le carnet de celui-ci arrive à 0 point une troisième fois dans l'année.

- changement de service pendant 2 semaines.
- copie 5 à 10 fois du point majoritairement non respecté.
- exclusion de cantine 1 semaine.

Sanction 4 : Le directeur convoque les parents et l'élève si le carnet de celui-ci arrive à 0 point une quatrième fois dans l'année. Exclusion définitive de la cantine.

Permis à point Garderie- Règles de vie à partir du CP

A	Je rentre et m'installe dans le calme.	- 1 point
B	Je respecte l'adulte responsable.	-3 points
C	Je travaille en silence (ou en chuchotant si je dois aider quelqu'un) jusqu'à 17h30.	-1 point
D	Quand j'ai fini mon travail après 17h30, je joue dans le calme.	- 2 points
E	Je ne me lève pas sans autorisation.	- 1 point
F	Je me tiens convenablement sur ma chaise.	- 1 point
G	Quand on vient me chercher, je range mes affaires et vérifie la propreté de ma table.	- 1 point
H	Je jette mes papiers dans la poubelle en partant.	- 1 point
I	Je range ma chaise.	- 1 point
J	Je suis poli (bonjour, merci s'il vous plaît, au revoir)	- 2 points
K	Je ne cours pas.	- 2 points
L	Je respecte les autres enfants.	-2 points

Chaque enfant commence l'année avec 12 points avec remise à 0 à chaque début de vacances. Le personnel de garderie tient un relevé journalier des manquements de chaque élève au règlement.

Sanction 1 : Le directeur convoque les parents et l'élève si le carnet de celui-ci arrive à 0 point une première fois dans l'année.

- isolement un soir d'étude dans le bureau du directeur.
- copie 5 à 10 fois du point majoritairement non respecté.

Sanction 2 : Le directeur convoque les parents et l'élève si le carnet de celui-ci arrive à 0 point une deuxième fois dans l'année.

- isolement un soir d'étude dans le bureau du directeur.
- copie 5 à 10 fois du point majoritairement non respecté.
- exclusion de garderie 1 à 2 jours suivant la gravité.

Sanction 3 : Le directeur convoque les parents et l'élève si le carnet de celui-ci arrive à 0 point une troisième fois dans l'année.

- isolement deux soirs d'étude dans le bureau du directeur.
- copie 5 à 10 fois du point majoritairement non respecté.
- exclusion de garderie 1 semaine.

Sanction 4 : Le directeur convoque les parents et l'élève si le carnet de celui-ci arrive à 0 point une quatrième fois dans l'année. Exclusion définitive de la garderie.